

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Le Ministre

N° 16/SPH

14 JAN. 2015

**Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement d'enseignement supérieur**

Objet : A/S de la filière de sciences politiques

Il m'a été donné de constater les difficultés que rencontrent les étudiants de sciences politiques dans leurs études et dans les perspectives de leurs insertions dans le marché de l'emploi, du fait de la spécificité de leur formation.

A travers leurs doléances, il apparait nécessaire de prendre en compte, impérativement, dans la formulation des offres de formation et dans le dimensionnement des effectifs estudiantins, la réalité des projections professionnelles des diplômés en sciences politiques.

Les études supérieures dans cette discipline nécessitent, autant que dans les autres filières, l'acquisition de compétences transversales qui participent à l'ouverture d'esprit et au renforcement des aptitudes cognitives des diplômés. Par conséquent, la demande des étudiants de sciences politiques d'intégrer dans leur cursus universitaire, l'apprentissage des langues étrangères, la formation en méthodologie, la participation aux séminaires et aux forums, la visite d'institutions de l'Etat, la familiarisation avec les TIC, entre autres, est tout à fait légitime.

Les chefs d'établissements d'enseignement supérieur doivent accorder toute l'importance à ces considérations et les inclure, dans une démarche d'amélioration de la qualité des enseignements, dans les programmes d'études de cette discipline.

Egalement, et pour toutes les disciplines, les chefs d'établissements d'enseignement supérieur sont tenus, de déployer tous les moyens pour faire parvenir aux étudiants l'information sur le travail en cours de concrétisation, avec toutes les parties concernées du marché de l'emploi, à la faveur de l'instruction de Monsieur le Premier Ministre n°328 du 09 décembre 2014 relative à l'insertion professionnelle des diplômés du système LMD dans la fonction publique et les secteurs économiques.

Il y a lieu de faire ressortir, dans le processus de communication qui sera engagé, les démarches entreprises par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, auprès de la fonction publique et des autres secteurs pour prendre en charge cette importante doléance, notamment, en matière de simplification et d'harmonisation de la nomenclature des filières.

En ce qui concerne, de façon spécifique les sciences politiques, il y a lieu d'informer les étudiants de l'accord de la Direction Générale de la Fonction Publique, de se pencher avec le MESRS, sur la question, pour élargir toutes les offres d'emploi dans l'administration publique à la spécialité Sciences politiques. Egalement, un travail est en cours avec les autres secteurs d'activité, pour permettre aux diplômés dans cette spécialité de trouver plus de possibilités de recrutement.

Par ailleurs, vous serez informés régulièrement de l'état d'avancement dans la concrétisation des orientations du Premier Ministre, en matière de facilitation aux diplômés du système L.M.D., de leur intégration dans le marché du travail.

J'attache la plus grande importance à l'exécution des dispositions du présent courrier.

وزير التعليم العالي والبحث العلمي
الأستاذ محمد ميساوي

